

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 26 Septembre 2019
Délibération n°20190926_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : PATRIMOINE : avenant à la convention relative aux fonds de concours communautaires versés dans le cadre du programme de restauration de l'église abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe

Le jeudi 26 septembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CELLEFROUIN.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle – CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – ROUSSEAU Christian BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - PÉNAUD André - CAMY Bruno - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

CRINE Jean-Jacques représenté par son suppléant COUSSY Gilbert

GUITTON Claude représenté par son suppléant FENIOU Janick

PARTAUD Xavier (pouvoir à AYRAULT Jean-Paul)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à CROIZARD Christian)

GIROUX-MALLOT Françoise (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

BRUSCHINI Eliane (pouvoir à BOURIN Michel)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

ROUMAGNE Magalie (pouvoir à PÉNAUD André)

POTEL Maryse (pouvoir à CAMY Bruno)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

GAGNAIRE Marie-Claire - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - PELLETIER Dominique - VIGIER Jean-Pierre

Absents non excusés : BASSET Véronique - COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - VERGEZ Brigitte - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis – BERTHAULT Patrick - RIVOLET Patricia – EDRICH Patrick - BOURABIER Jacques - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : PATRIMOINE : avenant à la convention relative aux fonds de concours communautaires versés dans le cadre du programme de restauration de l'église abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe

Vu la délibération n° 20180419_08 en date du 19 avril 2018 approuvant le règlement communautaire relatif à l'attribution de fonds de concours aux communes membres dans le cadre de la restauration de leur patrimoine historique,

Vu les délibérations de la commune de Saint-Amant-de-Boixe n°2019-34 en date du 7 juin 2019 et n°2019-47 du 20 septembre 2019 sollicitant la CDC Cœur de Charente pour une subvention complémentaire pour des travaux supplémentaires,

Vu le courrier de la commune de Saint-Amant-de-Boixe informant la communauté de communes du souhait de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre du programme de restauration de l'église abbatiale, à savoir la restauration de décors peints et la réfection des vitraux,

Vu l'avis du bureau communautaire réuni le 1^{er} juillet 2019,

Vu la proposition de la commission patrimoine réunie le 18 septembre 2019,

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de restauration de l'église de St-Amant-de-Boixe, la commune sollicite le soutien financier complémentaire de la CDC au titre des fonds de concours dédiés à la restauration des monuments historiques pour les travaux suivants :

- Complément de restauration de décors peints entraînant un avenant en plus-value estimé à 25 000 € HT, qui seront réalisés en tranche conditionnelle n°1.
- Création de vitraux. La commune prévoit d'allouer un budget supplémentaire estimé à 100 000€ HT.

M. le Vice-Président en charge du Patrimoine propose d'établir un avenant à la convention déjà signée et attribuant des fonds de concours communautaires à la commune de Saint-Amant-de-Boixe au titre du programme de restauration de l'église abbatiale.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le versement de fonds de concours complémentaires à la commune de Saint-Amant-de-Boixe dans le cadre des travaux précités, dans le respect du règlement communautaire en vigueur.**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention précitée et tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,



**Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS**